

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N°306
Création d'un carrefour giratoire et d'une voie vélo

Commune de GUIDEL

MAI-JUILLET 2024

Objet de l'opération

Dans le cadre du plan routier départemental 2024, le département du Morbihan a décidé de créer un carrefour giratoire sur la RD 306 au niveau de l'échangeur de Pen Mané, afin d'améliorer les conditions de sécurité au croisement avec la RN165 et permettre une meilleure fluidité de ce croisement stratégique à l'échelle de l'agglomération de Lorient.

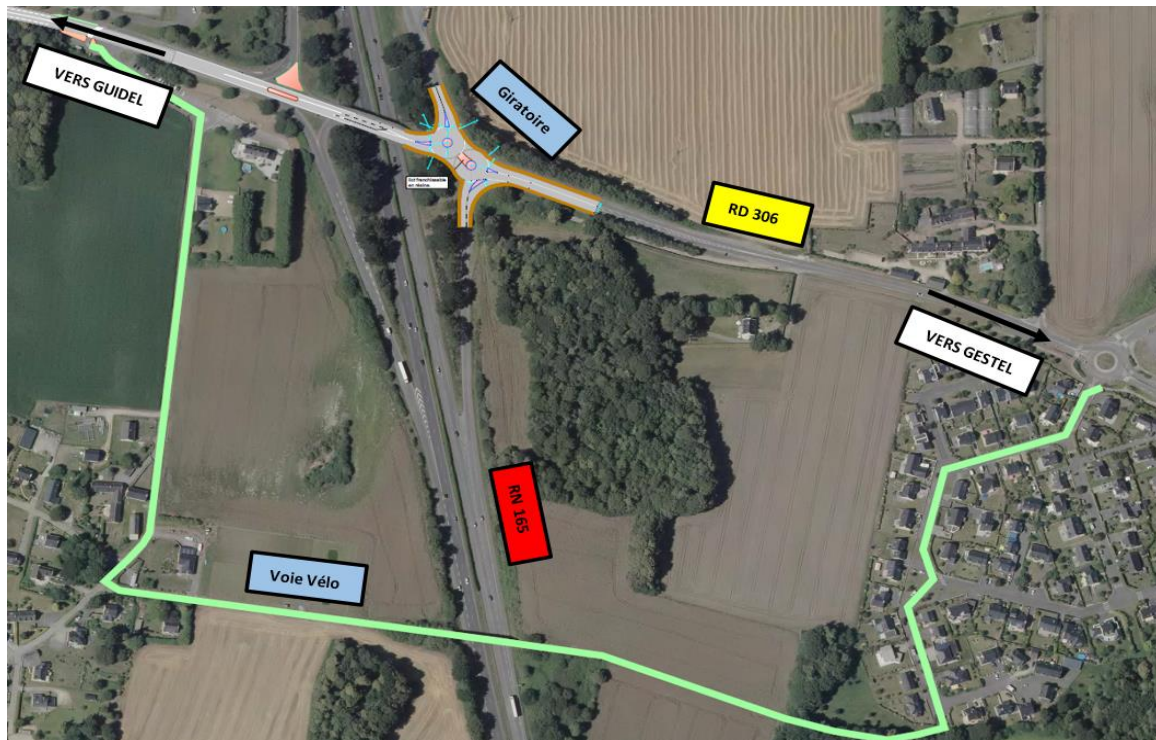
Par la même occasion, le département s'est engagé dans le cadre de son schéma départemental des mobilités, validé à l'unanimité par l'assemblée départementale en juin 2023, à s'engager dans un vaste plan de développement de voies cyclables pour les 10 ans à venir. Un des projets parmi les 65 sections retenues par les élus en lien avec l'ensemble des intercommunalités, concerne l'itinéraire entre Guidel et Gestel. L'opération sur l'échangeur intègre donc cette continuité d'une voie vélo permettant de franchir en sécurité la RN 165

Cette opération réalisée en concertation et avec le concours des communes de GUIDEL et de GESTEL, permettra d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et des habitants environnants.

Plan de situation



Plan des travaux



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement
(Suivi chantier : ATD Sud-Ouest – SERD de Caudan)

Montant de l'opération : 300 000 € TTC (suite au résultat d'appel d'offres)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD

La coordination sécurité sera assurée par l'entreprise PROJECTIO SAS.

Les travaux sont pris en charge par le département du Morbihan avec une participation des communes de GUIDEL 30% et de GESTEL 10%)

Contenu des travaux

Création d'un carrefour giratoire et d'une voie vélo :

- Terrassements, assainissement et réalisation d'îlots bordurés
- Renforcement de chaussée et réalisation de la couche de roulement

Organisation des travaux

Les travaux démarreront le lundi 27 mai 2024 pour une durée prévisionnelle de 6 semaines.

Information et déviations durant les travaux

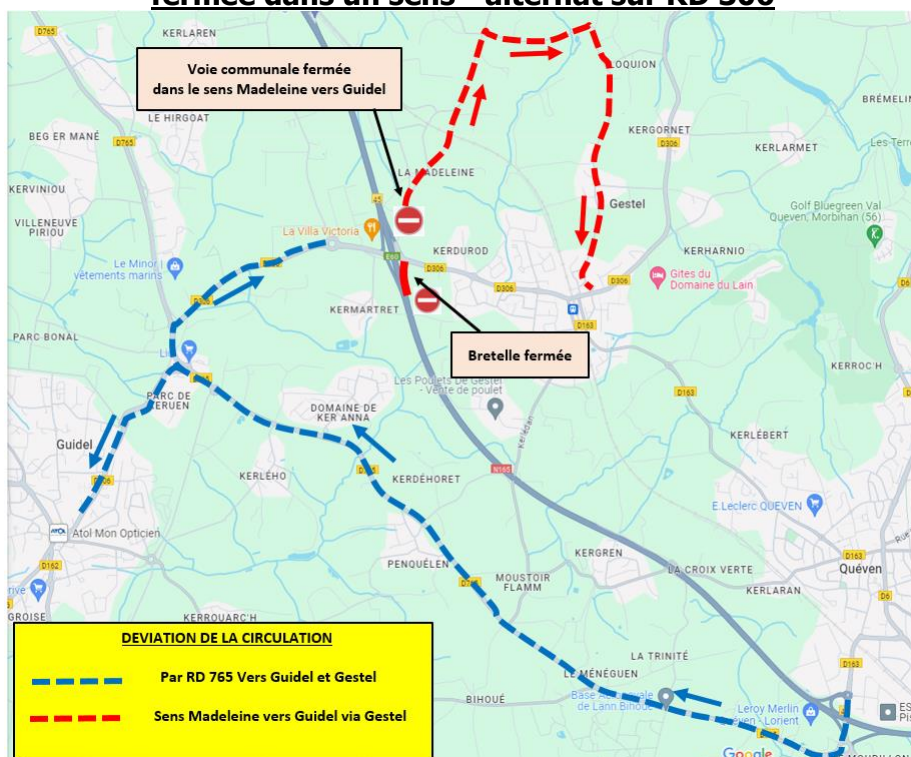
Les travaux seront réalisés de jours sous alternat sur la RD 306, à l'exception de la réalisation des enrobés programmée la semaine du 24 juin de nuit sous déviation totale de la circulation.

Durant toute la durée du chantier, les travaux nécessiteront :

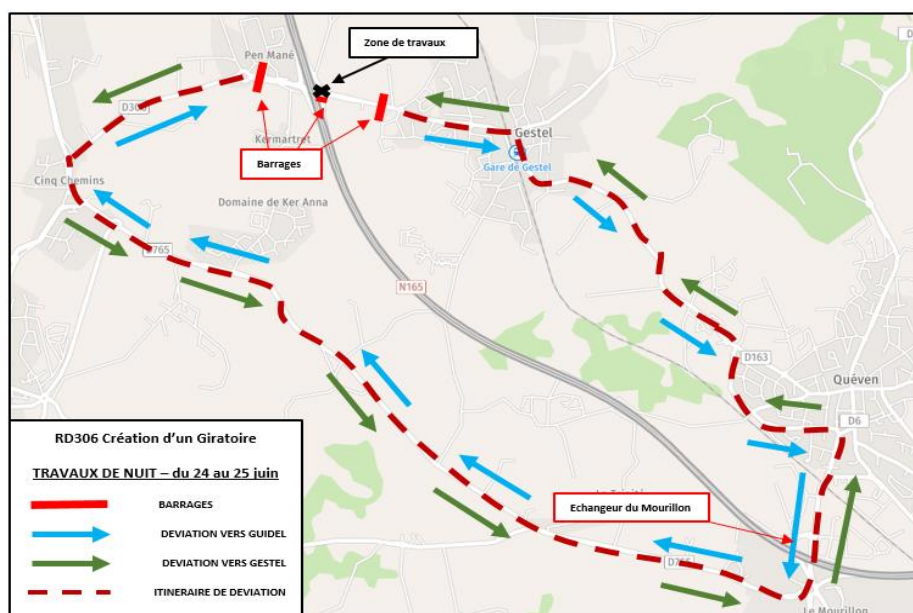
- La fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur, pour les usagers en provenance de Lorient. Une déviation sera mise en place à partir de l'échangeur du Mourillon à Quéven.
- La voie communale de la Madeleine sera également fermée dans un sens (du village vers Guidel). Une déviation sera mise en place, via le bourg de Gestel.

L'accès à la bretelle de la RN 165 à partir de la RD 306, pour se diriger vers Quimper ou vers le village de la Madeleine sera maintenu.

TRAVAUX DE JOUR : Bretelle RN 165 fermée – Voie communale de la Madeleine fermée dans un sens - alternat sur RD 306



TRAVAUX DE NUIT : Fermeture totale de la circulation



L'accès des riverains sera maintenu pendant la durée du chantier. Des panneaux d'information seront positionnés sur la RD 306 à partir du 15 mai.

Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Les services de transport ont été informés des contraintes et modalités de circulation à prendre en compte durant la période des travaux.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.